

# FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

PPCR/SC.9/6  
20 octobre 2011

---

Réunion du Sous-comité du PPCR  
Washington  
2 novembre 2011

Point 6 de l'ordre du jour

**PROGRAMME STRATEGIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES  
JAMAÏQUE**

## Projet de décision du Sous-comité du PPCR

Le Sous-comité du PPCR, ayant examiné le document intitulé *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques pour la Jamaïque* (Document PPCR/SC.9/6), qui participe au programme pour la région Caraïbes,

- a) approuve l'utilisation du Programme stratégique de résistance aux chocs climatiques (SPCR) comme cadre pour la poursuite de l'élaboration des projets envisagés dans la stratégie, et prend note de la demande de financement de 15 millions de dollars à titre de don et de 10 millions de dollars sous forme d'autres aides concessionnelles ;
- b) confirme sa décision relative à l'allocation des ressources, adoptée aux réunions de juin 2010 et de juin 2011, en vertu de laquelle la fourchette de financement pour le programme régional, qui comprend des programmes stratégiques pour les pays participants et un volet régional, doit servir à planifier l'amélioration des propositions de projets et de programmes destinées à être soumises au Sous-comité pour approbation d'un financement au titre du PPCR ; il est toutefois entendu que les financements correspondant à la limite inférieure de la fourchette seront plus facilement approuvés que ceux proches de la limite supérieure, lesquels seront fonction des ressources disponibles. La fourchette de financement convenue pour un programme régional pilote est de 60 à 75 millions de dollars à titre de don, et de 36 millions de dollars sous forme d'autres aides concessionnelles. Le Sous-comité appelle à nouveau les pays contributeurs, les autres pays, les BMD et les autres partenaires de développement à s'efforcer de mobiliser des ressources supplémentaires afin que tous les financements souhaités pour les SPCR puissent être satisfaits ;
- c) souligne par ailleurs que la qualité des activités proposées sera un élément d'appréciation important dans la décision du Sous-comité d'accorder ou non le financement demandé au titre du PPCR pour le projet envisagé ;
- d) invite les pays pilotes et les BMD, une fois que tous les pilotes et le volet régional du programme auront été approuvés étant entendu que le programme régional pour les Caraïbes est composé de six programmes pilotes nationaux et d'un volet d'activité régional, à confirmer le niveau de ressources affecté à chaque pilote et au volet régional, en tenant compte des fourchettes de ressources susmentionnées qui pourraient être mises à la disposition du programme régional ;
- e) approuve un financement total au titre du PPCR de 300 000 dollars sous forme de don pour la préparation du programme d'investissement proposé, « *Améliorer la gestion des données et des informations climatiques* » (Banque mondiale), qui doit être élaboré dans le cadre du SPCR ;
- f) prend note du budget prévisionnel établi pour les services de préparation et de supervision des programmes prévus dans le SPCR et approuve une première tranche de financement pour lesdits services, répartie comme suit :
  - i. 420 000 dollars pour le programme « *Améliorer la gestion des données et des informations climatiques* » (Banque mondiale) ;

- ii. 200 000 dollars pour le programme « *Intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification à l'échelon local, sectoriel et national, et mise en œuvre de stratégies d'adaptation intégrées dans la planification et la gestion du bassin hydrographique ciblé* » (BID) ; et
  - iii. 200 000 dollars pour le programme « *Mécanismes de financement d'initiatives d'adaptation soutenables par le secteur public et le secteur privé ; et organisations communautaires de base* » (BID) ; et
- g) demande au gouvernement jamaïcain et aux BMD de prendre en considération dans la poursuite de l'élaboration du programme les observations écrites qui seront soumises d'ici le 15 novembre 2011 par les membres du Sous-comité.